



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

Groupes de besoins en collèges : L'inexplicable répartition des moyens en Loire-Atlantique

La CFDT Education a réuni un groupe de travail sur la répartition des moyens alloués aux groupes de besoins de 6^{ème} et 5^{ème} en Loire-Atlantique, dont nous partageons ici les conclusions. Nous relèvons que, comme l'année dernière, il est demandé aux Conseils d'administration des collèges d'étudier des moyens qui ont été **attribués sans cadrage réglementaire clairement défini**, ce qui, nous semble contraire aux principes républicains d'allocation des moyens sur des critères d'égalité ou d'équité.

En Loire-Atlantique, les **1 213 heures** dédiées aux groupes de besoins correspondent à une allocation moyenne de 1,5 heure pour chacune des 811 divisions de 6^{ème} et de 5^{ème}. Nous constatons cependant des écarts conséquents, selon les collèges, par rapport à cette allocation à la division (voir colonne « Ecart de dotation moyenne » du tableau de comparaison).

Le groupe de travail a procédé à une dotation à l'indice de position sociale (IPS) avec une pondération inversement proportionnelle à l'écart à l'IPS moyen qui est de 107,5 (les chiffres sont ceux de 2022, disponibles sur le site du ministère, certains IPS ont varié depuis avec des écarts qui n'excèdent pas 8% selon le panel étudié). Ce type d'allocation introduit un critère d'équité qui suppose que les besoins sont plus élevés dans les collèges de plus faible IPS. Cependant, quand on procède aux comparaisons, là encore, les écarts sont conséquents (voir colonne « Ecart de dotation IPS » du tableau).

Plusieurs chef(fe)s d'établissements, surpris de ces écarts, ont cherché à obtenir des explications sur les critères d'allocation. Il a été répondu que la répartition des moyens dédiés aux groupes de besoins s'est effectuée en tenant compte des effectifs prévisionnels et des résultats aux évaluations nationales. Cela signifie que les collèges les moins dotés (écarts négatifs dans le tableau de comparaisons) devraient être ceux dont les élèves réussissent le mieux. Or cela n'est pas constaté, dans la réalité des établissements scolaires.

Les écarts à l'IPS interrogent. Parmi les collèges qui ont un IPS inférieur à la moyenne départementale, 13 sont sous-dotés par rapport à la dotation moyenne, ce qui suppose que leurs élèves sont en pleine réussite, ce qui n'est pas le cas. A l'inverse, parmi les collèges qui ont un IPS supérieur à la moyenne départementale, 22 sont surdotés par rapport à la dotation moyenne, ce qui suppose que leurs élèves sont en échec, ce qui n'est pas le cas non plus. Sachant que l'IPS est un des critères principaux de calcul de la Valeur Ajoutée des collèges, on conçoit aisément que ces choix de répartition des moyens dédiés aux groupes de besoins vont introduire un biais conséquent pour l'interprétation des écarts à la valeur ajoutée attendue. Cet indice, largement discutable, est celui qui est utilisé pour le classement des établissements.

Pour la CFDT Education Pays de Loire cette répartition des moyens, qui à bien des égards présente un caractère aberrant, est la preuve que les évaluations nationales ne sont pas en mesure d'appréhender la réalité scolaire. Depuis plusieurs années déjà, la CFDT Education Pays de Loire alerte sur les biais de passage de ces évaluations qui concernent environ 15% des élèves évalués, selon les estimations faites dans les collèges. Il s'agit de **biais matériels** pour 10% (problèmes techniques lors des passations) et de **biais humains** pour 5% (les élèves qui, usés par la répétition des évaluations, les sabordent). En tenant compte de l'effet parc, ces évaluations représentent un coût énorme, lié au nombre d'heures qui leur est consacré sans réel intérêt pour les enseignants. A ce coût de fonctionnement, s'ajoute le coût de la sous-traitance *« depuis 2016 à un prestataire, l'entreprise OAT, spécialiste reconnu internationalement en matière d'évaluation en ligne pour le secteur public et l'éducation. Cette entreprise utilise les services techniques d'Amazon Web Services pour héberger sa plateforme d'évaluation et permettre la connexion simultanée d'un très grand nombre d'utilisateurs. »* (Informations du ministère). Pour la CFDT Education Pays de Loire, **cette sous-traitance ne paraît aucunement justifiée alors** que l'éducation nationale dispose en interne

de toutes les capacités d'évaluation diagnostic des élèves. C'est, en effet, ce que font les enseignant(e)s à chaque début d'année scolaire.

La CFDT Education a déjà obtenu l'annulation en Conseil d'Etat de l'arrêté portant sur les groupes de besoins, non conforme avec le principe d'autonomie des établissements. Elle demande à ce que ceux-ci ne réapparaissent pas au travers d'une nouvelle disposition réglementaire. La répartition des moyens dédiés semble manifestement contraire aux dispositions légales portant sur l'équité de répartition des moyens publics. De plus, la CFDT Education demande, encore et toujours, la suppression des évaluations nationales à tous les niveaux d'enseignements.